

Département du Bas-Rhin  
 Arrondissement de Molsheim  
 Membres en fonction : 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
 COMPTE-RENDU**

**Séance du 17 novembre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

**Étaient présents :**

André MEYER Alice MOREL Marc DELLENBACH Jean-Bernard PANNEKOECKE Pascale MATHIOT Christiane CUNY Denis BETSCH Philippe PFISTER Emile Fluck Maurice GUIDAT Philippe REMY Martine KWIAKOWSKI Martine HEROS JORDAN André WOOCK Murielle LANGNIER Patricia SIMONI Patrick BENOIT Thierry SIEFFER Marc SCHEER Viviane BOLLORI Marc GIROLD Nadège WOLFF Romain MANGENET Gilbert IBARS Hubert HERRY Laurent BERTRAND Monique GRISNAUX Alain JEROME Ervain LOUX Pascal ZIMBER Pierre REYMANNE Jacques MICHEL Sabine KAEUFLING Alain HUBER Sabine BIERRY

**Avaient donné procuration :** Guy HAZEMANN Sylvie KROUCH Jean-Louis BATT Nicolas BONEL André WOLFF François HEIM Gérard DESAGA Jérôme SUBLON Alain GRISE Alain FERRY

**Excusés :** Virginie PACLET Pascale MATHIOT Patrick APPIANI Christiane OURY Olivia GUILLOTIN

**Suppléants présents :** Claudine BOHY Pierre MOYON Serge GRISLIN François SCHEPPLER Raymond GRANDGEORGE Olivier DOMINIQUE Yves MATTERN Jean COURRIER

**Suppléants excusés :** Yves JAUDON Jean Paul HUMBERT Elisabeth GEWINNER Pierre GEISSLER Etienne HALTER

**Assistaient à la réunion :** Audrey STUDER, Anne-Catherine OSTERTAG, Tom SPACH, Laurent LEIPELT, Jean-Sébastien LAUMOND

**Ordre du Jour**

1. Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2025
2. Communications
3. Décisions du bureau du 03 novembre 2025
4. Mise en oeuvre du « Plan Herbe, Prairies et Elevage »
5. Marché de prestation d'assurances : attributions
6. Territoire engagé transition écologique (TETE) : signature d'un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME
7. Etablissements d'accueil du jeune enfant : conventions avec les communes
8. Terrain de football en gazon synthétique : convention pour l'entretien du terrain avec la commune de Barembach
9. Terrain de football en gazon synthétique : convention avec la CEA
10. Château du domaine Scheidecker : contrat d'entretien et de surveillance
11. Convention Azur FM/RCB année 2025
12. Forum du jeu 2025 : demande de subvention
13. Divers

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2025**

Le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 20 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des délégués communautaires.

**2) COMMUNICATION**

- Présentation par Michèle Strasbach, Conseillère aux décideurs locaux de la DGFiP : analyse financière 2024, synthèse de la qualité des comptes 2024 et engagement partenarial 2025-2028
- Présentation des travaux et évènements sur l'agropastoralisme par JS Laumond
- Planning des réunions début 2026

**3) DECISIONS DU BUREAU DU 03 NOVEMBRE 2025****HABITAT : AIDE PROPRE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES**

**VU** la délibération du 18 novembre 2024,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le conseil de communauté,

Le Bureau de la communauté de communes de la vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **5 471 €** à divers bénéficiaires pour des travaux de ravalement de façades.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**HABITAT : AIDE PROPRE POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DU LOGEMENT**

**VU** la délibération du 18 novembre 2024,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le conseil de communauté,

Le Bureau de la communauté de communes de la vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de 489 € à divers bénéficiaires pour des travaux d'amélioration du logement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**ENTRETIEN DES BATIMENTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à :

- L'entreprise Piscine et Bien-être, des travaux de rénovation du carrelage du hammam du centre aquatique Boiséo, pour un montant de 10 966.90 euros HT maximum

- L'entreprise ACKER SAS, l'entretien annuel des toitures et cheneaux de la salle polyvalente de La Broque, du Hall des sports de Schirmeck, du club-house de Barembach, du musée Oberlin de Waldersbach et de l'ESAT de Rothau, pour un montant de 4 773.20 euros HT

#### **4. MISE EN OEUVRE DU « PLAN HERBE, PRAIRIES ET ELEVAGE »**

Depuis plus de **35 ans**, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche est reconnue comme territoire pilote en matière de paysage, de biodiversité et d'**agropastoralisme**. Dès 1991, la collectivité s'est dotée d'un **Plan de Paysage Intercommunal**, véritable outil structurant de planification et de développement, qui a permis d'articuler durablement économie agricole, préservation de la biodiversité, qualité des paysages et du cadre de vie des habitants.

Face à la déprise agricole observée dès les années 1980, la CCVB a déployé une politique volontariste de **restauration et de valorisation des espaces agropastoraux**, reposant sur plusieurs leviers :

- **Création et animation d'Associations Foncières Pastorales (AFP)** pour la remise en valeur pastorale des terrains en friche et le maintien d'une activité d'élevage ;
- **Mise en œuvre de programmes agroenvironnementaux variés et exemplaires (MAET, MAEC, concours des prairies fleuries, trame verte et bleue) ;**
- **Actions innovantes** de restauration écologique et paysagère, de replantation d'arbres champêtres, de valorisation des vergers et de soutien au maintien de l'agriculture locale basée sur l'élevage à l'herbe.

Cette politique s'appuie sur une animation territoriale continue, fédérant élus, agriculteurs, associations, techniciens et habitants autour d'une vision partagée : reconstruire les équilibres entre agriculture, nature et habitants de la vallée.

Le modèle d'intervention développé dans la Vallée de la Bruche illustre la pertinence d'une approche intégrée alliant :

- Gestion concertée du paysage et du foncier agricole,
- Gouvernance locale forte et coopération intercommunale,
- Valorisation économique et touristique des produits locaux et des milieux naturels.

Cette démarche a été saluée par le prix « **Capitale française de la biodiversité 2022- Paysage & Biodiversité** », témoignant ainsi d'un engagement continu en faveur d'un projet territorial équilibré et résilient.

Cette expérience fait aujourd'hui référence et alimente les différents travaux qui sont portés à l'échelle du Massif des Vosges et plus spécifiquement le **Plan Herbe, Prairies, Élevage du Massif des Vosges**

(**PHPE**), coordonné par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et un ensemble de partenaires institutionnels et agricoles.

Elle intéresse également en dehors des frontières régionales. Ainsi, l'établissement public de coopération culturelle de Bibracte sollicite la communauté de communes pour s'associer à un partenariat scientifique structurant, dans le cadre de nouvelles candidatures aux appels à projets PEI-AGRI (Région Bourgogne-Franche Comté) et CASDAR-Connaissance (FranceAgriMer).

##### **• CHARTE DE PARTENARIAT DU PLAN HERBE, PRAIRIES ET ELEVAGE DU MASSIF DES VOSGES**

Le **PHPE** vise à fédérer les territoires du massif autour de **cinq axes d'action majeurs** :

1. **Étudier et expérimenter** des pratiques innovantes autour de l'herbe et de l'élevage ;
2. **Accompagner** les acteurs dans la transition agroécologique et le changement climatique ;
3. **Valoriser économiquement** les produits issus de l'élevage à l'herbe et renforcer les filières locales ;

4. **Communiquer et sensibiliser** à la multifonctionnalité des prairies et à la place de l'élevage dans les territoires de montagne ;
5. **Mutualiser et coordonner** la gouvernance, les moyens techniques et les outils d'accompagnement.

La mise en œuvre d'une **Charte de Partenariat du PHPE** constitue une **étape stratégique** pour le Massif des Vosges et sa **signature** par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, confirme ainsi son engagement, dans une démarche de longue date :

- Interterritoriale et multi partenariale,
- Agroécologique et climatique,
- Économique, sociale et paysagère.

En rejoignant ce dispositif, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche :

- **Consolide son rôle de territoire pilote du pastoralisme vosgien** ;
- **Affirme sa volonté d'agir collectivement** pour la transition agroécologique, la gestion durable de l'eau et l'adaptation au changement climatique ;
- **Renforce la valorisation économique, écologique et identitaire** de son agriculture, de ses prairies et paysages d'élevage.

Cet engagement s'inscrit dans la continuité d'une vision territoriale fondée sur l'équilibre entre viabilité économique, vitalité sociale et qualité environnementale, confirmant que l'herbe, les prairies et l'élevage constituent des piliers essentiels de la résilience des territoires de montagne.

**VU** les statuts et les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Bruche ;  
**VU** le Plan de Paysage de la Vallée de la Bruche adopté en 1991 et actualisé régulièrement dans le cadre de la politique territoriale de la communauté de communes ;  
**VU** les actions menées depuis plus de trente-cinq ans par la communauté de communes de la Vallée de la Bruche en matière de paysage, de biodiversité, d'agropastoralisme, de soutien à l'agriculture de montagne et de développement rural intégré ;  
**VU** la proposition de PHPE et la proposition de partenariat avec le Parc naturel Régional des Ballons des Vosges et l'ensemble des partenaires pour la mise en œuvre du **Plan Herbe, Prairies, Élevage du Massif des Vosges (PHPE)** ;

**CONSIDÉRANT** que la CCVB, en tant que territoire engagé et pionnier en matière d'aménagement du paysage et d'agriculture de montagne, s'inscrit naturellement dans cette dynamique interterritoriale et partenariale ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- **D'approuver** l'adhésion de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche à la **Charte de Partenariat du "Plan Herbe, Prairies, Élevage du Massif des Vosges"**.
- **D'autoriser** le président à signer ladite charte et tout document afférent à cette démarche partenariale.
- **De s'engager à contribuer** activement, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, à la mise en œuvre opérationnelle du plan, notamment en matière de pastoralisme, d'agroécologie et de gestion intégrée des paysages.

#### • **COLLABORATION SCIENTIFIQUE AVEC L'EPCC DE BIBRACTE**

Cette collaboration renforcerait la visibilité de la CCVB comme territoire pilote des démarches pastorales et agroécologiques du Massif des Vosges et permettrait d'enrichir les travaux portés par le Plan Herbe, Prairies, Élevage du Massif des Vosges (PHPE) ;

**VU** les statuts et les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Bruche ;  
**VU** la stratégie territoriale de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) en faveur du soutien à l'agropastoralisme, de la reconquête des paysages ouverts, de la transition agroécologique et de l'adaptation au changement climatique ;

**VU** l'engagement historique de la CCVB dans des démarches innovantes en matière de gestion intégrée des espaces agricoles, forestiers et pastoraux, reconnues au niveau régional et national ;

**VU** le courrier de demande reçu de Bibracte EPCC en date du 12 Novembre 2025

**Considérant** que le projet "SADAPTER", piloté par Bibracte depuis 2022, développe une démarche de recherche-action sur la durabilité des systèmes agro-pastoraux, mobilisant chambres d'agriculture, SAFER, associations d'éleveurs, Parc naturel régional et l'UFR Agriculture comparée d'AgroParisTech ;

**Considérant** que Bibracte souhaite étendre cette recherche à l'échelle interrégionale en 2025–2029, en intégrant trois terrains d'étude comparés : **le Morvan, le Plateau de Millevaches (Limousin) et le Massif des Vosges**, avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche comme partenaire territorial ;

**CONSIDERANT** que les thématiques abordées dans ce futur programme rejoignent pleinement les enjeux de la vallée de la Bruche :

- adaptation au changement climatique ;
- résilience des systèmes d'élevage ;
- modèles économiques agricoles ;
- pastoralisme, paysage et biodiversité ;
- réseaux d'éleveurs et dynamiques territoriales ;

**CONSIDERANT** que la CCVB, en tant que territoire engagé et pionnier en matière d'aménagement du paysage et d'agriculture de montagne, s'inscrit naturellement dans cette dynamique interterritoriale et partenariale ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- ✓ **De soutenir la démarche de Bibracte EPCC**
- ✓ **De donner un accord de principe** sur une collaboration scientifique entre Bibracte EPCC et la communauté de communes de la vallée de la Bruche
- ✓ **D'autoriser** le président à signer tout document afférent à cette démarche partenariale.
- ✓ **De s'engager à contribuer**, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, à la mise en œuvre opérationnelle de ce projet si celui-ci est retenu dans le cadre des appels à projets déposés par Bibracte EPCC

#### **5. MARCHE DE PRESTATION D'ASSURANCES : ATTRIBUTIONS**

**CONSIDERANT** que les contrats d'assurance de la communauté de communes arrivent à échéance le 31 décembre 2025,

Un appel d'offre ouvert a été lancé en vue de souscrire de nouveaux contrats au 01 janvier 2026, pour une durée de 4 ans.

**VU** le rapport d'analyse des offres,

**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres du 21 octobre 2025,

Jean-Bernard PANNEKOECKE et Andrée WOOCK ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,  
Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de souscrire pour la période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2029 un contrat d'assurance pour les lots suivants :

- Lot n°1 : Assurance responsabilité civile : AXA via l'intermédiaire SATEC
- Lot n°2 : Assurance Protection fonctionnelle : GROUPAMA-GE
- Lot n°3 : Assurance Protection juridique : RELYENS
- Lot n°4 : Assurance des Dommages aux biens : CIADE
- Lot n°5 : Assurance des Risques statutaires du personnel : GROUPAMA-GE via l'intermédiaire CIGAC.
- Lot n°6 : Assurance risques cyber : STOIK via l'intermédiaire AURA COURTAGE

**AUTORISE** Monsieur Marc SCHEER, vice-président, à passer et à signer lesdits contrats.

#### **6. TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE (TETE) : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL AVEC L'ADEME**

Le Contrat d'objectifs territorial repose sur le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » de l'ADEME. Il permet aux collectivités (EPCI, syndicats de déchets...) de structurer leurs politiques de transition écologique et leur projet de territoire.

C'est un contrat pluriannuel de financement conditionné à l'atteinte d'objectifs pré-identifiés. Il s'agit d'un financement aux résultats, sans contrainte sur les moyens mis en œuvre par la collectivité pour atteindre les objectifs fixés.

Les objectifs à atteindre sont calculés en fonction du niveau de maturité de la communauté de communes de la vallée de la Bruche selon deux référentiels thématiques :

Cit'ergie (pour l'énergie et le climat) et Économie Circulaire.

Le référentiel Cit'ergies en particulier permet de suivre la mise en œuvre du plan climat air énergie territorial (PCAET). Lors de la première phase du contrat, des audits sont menés pour évaluer l'état d'avancement de la communauté de communes dans chacun de ces référentiels. Cet état des lieux permet de définir des objectifs de progression sur la durée du contrat.

Le contrat d'objectif territorial proposé permettra à la communauté de communes de mobiliser un maximum de 350 000 € de subvention, pour financer la démarche Economie circulaire et les actions inscrites au PCAET, sur la période d'application du contrat soit 2026-2030.

La communauté de communes, notamment sur la base du PCAET et de la dynamique induite par la signature Plan territorial de relance et de transition écologique, est déjà engagée dans un programme d'action ambitieux en matière de transition écologique et énergétique. Les politiques et stratégies définies par la communauté de communes sont donc compatibles et cohérentes avec les objectifs du contrat d'objectif territorial proposé par l'ADEME, qui constitue un moyen pour soutenir ces ambitions.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le contrat d'objectif territorial ci-annexé

**AUTORISE** le président de la communauté de communes à signer ce contrat et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **7. ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES ET LES CONCESSIONNAIRES RELATIVES AUX BATIMENTS**

La communauté de communes dans le cadre de sa politique petite enfance est compétente dans la gestion des quatre établissements d'accueil du jeune enfant de son territoire : Urmatt, Lutzelhouse, La Broque et Saulxures.

Par délibération du conseil communautaire du 24 février 2025, la communauté de communes a approuvé le principe de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de ces quatre EAJE.

Par délibération du conseil communautaire du 16 septembre 2025, la communauté de communes a approuvé le choix l'AGF du Bas-Rhin comme concessionnaire du lot 1 (Lutzelhouse, La Broque et Saulxures) et Acti'jeunes comme concessionnaire du Lot 2 (Urmatt), pour 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les communes étant propriétaires des locaux dans lesquels s'exerce cette compétence, il convient de contractualiser avec chacune d'entre elles sur leur usage par les concessionnaires.

Les conventions viennent fixer les modalités d'occupation et d'entretien des locaux communaux. En complément de l'article 3.4 du contrat de délégation de service public signé entre le concessionnaire et la communauté de communes, les conventions viennent également préciser la répartition des responsabilités relatives aux travaux entre les communes, la communauté de communes et les concessionnaires.

**VU** les projets de convention,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les projets de convention,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces conventions avec les communes de Urmatt, Lutzelhouse, La Broque et Saulxures ainsi que les concessionnaires concernés.

#### **8. TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN AVEC LA COMMUNE DE BAREMBACH**

Le nouveau revêtement en gazon synthétique du terrain de football de Barembach nécessite un entretien régulier pour assurer sa durabilité.

Cet entretien prend la forme :

- D'un brossage hebdomadaire
- D'un nettoyage complet une à deux fois par an

Après analyse des offres reçues, il apparaît que le brossage hebdomadaire pourrait être effectué par des agents techniques de la commune de Barembach, selon les conditions énoncées dans la convention ci-jointe.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier l'entretien régulier du terrain de football en gazon synthétique de Barembach à la commune de Barembach

**AUTORISE** le président de la communauté de communes à signer la convention ci-jointe avec la commune de Barembach

**AUTORISE** le président à signer le devis présenté par la société COSEEC pour l'entretien annuel du terrain, pour un montant de 1700 euros HT (+ le coût du maïs à ajouter)

#### **9. TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE : CONVENTION AVEC LA CEA**

Par délibération du 16 décembre 2024, le conseil communautaire a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace pour soutenir le programme de rénovation du terrain de football en gazon synthétique de Barembach.

Les élus de la CEA seront amenés à délibérer sur ce projet lors de la séance plénière du 05 décembre 2025.

La délibération de la CEA doit s'accompagner de la signature d'une convention partenariale et d'une convention d'occupation par le collège de la Haute-Bruche.

Dans le cadre de cette convention, la communauté de communes s'engage à :

- Réaliser le projet décrit à l'article 2 dans les conditions qui y sont précisées, étant précisé que la CeA a été associée au projet dans sa phase conception ;
- Afficher le soutien de la CeA de manière bilingue sur le panneau « co-financeurs » positionné à l'entrée du terrain ;
- Recycler et valoriser l'ancienne moquette synthétique déposée auprès d'un opérateur agréé ;

- Garantir au collège Haute-Bruche, pour les cours d'EPS et pour les entraînements de sa section sportive football, un accès prioritaire et gratuit au terrain synthétique et aux vestiaires, pendant quinze (15) ans, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

L'AS Haute-Bruche s'engage à :

- former les éducateurs afin d'être capable d'accueillir les licenciés dans les meilleures conditions ;
- créer des équipes féminines ;
- transmettre à la jeunesse des valeurs de respect, politesse et convivialité.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la signature de la convention partenariale dans le cadre du contrat de territoire ouest alsace 2022-2025 portant sur le remplacement de la moquette synthétique du terrain de football de Barembach

**APPROUVE** la signature de la convention d'utilisation du terrain de football en gazon synthétique par le collège de la Haute-Bruche

**APPROUVE** la signature de la convention de financement à venir

#### **10. CHATEAU DU DOMAINE SCHEIDECKER : CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE**

**CONSIDERANT** la fin de la période de jouissance du château par la famille Scheidecker,

Considérant qu'il convient d'assurer l'entretien courant du château du domaine Scheidecker ainsi que sa surveillance dans l'attente de sa reconversion,

Le président propose de signer un contrat avec Fatima NEUVILLER pour 4h d'intervention par semaine, au tarif de 19 euros TTC l'heure. L'intervention comprend des prestations de nettoyage et de surveillance des installations techniques, des couvertures et ouvertures.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 43 voix pour,

**AUTORISE** le président de la communauté de communes à signer le contrat pour la surveillance et l'entretien du château Scheidecker à Lutzelhouse avec Mme Fatima NEUVILLER

#### **11. CONVENTION AZUR FM/RCB ANNEE 2025**

Monsieur le Président présente au conseil de communauté le projet de convention proposé par les radios AZUR FM et RCB.

Ces deux radios ont pour mission la communication sociale de proximité. La présente convention porte sur l'information communale, intercommunale et associative. Le service local permet aux associations, comités des fêtes, communes, communauté de communes et office de tourisme de faire connaître auprès d'un large public les projets, réalisations ou manifestations locales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de passer convention avec RCB et AZUR FM pour l'année 2025. La participation annuelle est calculée sur la base de 0.30 € par habitant. Sur la base de 20 936 habitants la contribution annuelle 2025 est de **6 280.80 €**.

Ces subventions sont accordées sous réserve que les associations ci-dessus désignées respectent le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

**AUTORISE** le président à passer et à signer la convention à intervenir.

## **12. FORUM DU JEU 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Président présente au conseil de communauté la demande de subvention de l'Association Colibri Bruche pour l'organisation du « Forum du Jeu » qui se tiendra à la salle Polyvalente de La Broque, le dimanche 23 novembre 2025. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la semaine du jeu, lancée sur le plan national.

Les objectifs de cette journée sont de redonner le goût de jouer en famille, d'affirmer la relation parents-enfants et de favoriser l'interactivité entre les générations, à travers la découverte de jeux traditionnels ou nouveaux.

La communauté de communes de la vallée de la Bruche est sollicitée à hauteur de 4 550,00 €.

Messieurs Marc SCHEER et Pierre REYMANN sont invité à quitter la salle et à ne pas prendre part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser la somme de 4 550,00 € à cette association, pour permettre le financement de la 20<sup>ème</sup> édition de cette manifestation,

## **13. DIVERS**

Vendredi 21 novembre – 20h : spectacle sur la parentalité « Une fois parents... » à la salle polyvalente de La Broque

Mardi 9 décembre à 20h au cinéma Le Royal de Rothau : film « Nounou, c'est tout un métier »

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h20

**Compte rendu du 17 novembre 2025**

|                          |  |                  |  |
|--------------------------|--|------------------|--|
| André MEYER              |  | /                |  |
| Alice MOREL              |  | Pierre MOYON     |  |
| /                        |  | Marc DELLENBACH  |  |
| Jean-Bernard PANNEKOECKE |  | /                |  |
| Christiane CUNY          |  | Denis BETSCH     |  |
| Philippe PFISTER         |  | Emile FLUCK      |  |
| Maurice GUIDAT           |  | Philippe REMY    |  |
| /                        |  | /                |  |
| Martine KWIATKOWSKI      |  | /                |  |
| Martine HEROS JORDAN     |  | André WOOCK      |  |
| Murielle LANGNER         |  | /                |  |
| Patricia SIMONI          |  | Patrick BENOIT   |  |
| Thierry SIEFFER          |  | Marc SCHEER      |  |
| Viviane BOLLORI          |  | /                |  |
| Marc GIROLD              |  | Nadège WOLF      |  |
| Romain MANGENET          |  | Gilbert IBARS    |  |
| Olivier DOMINIQUE        |  | Hubert HERRY     |  |
| /                        |  | Laurent BERTRAND |  |
| Monique GRISNAUX         |  | Alain JEROME     |  |
| /                        |  | Ervain LOUX      |  |
| /                        |  | /                |  |
| Pascal ZIMBER            |  | Pierre REYMANN   |  |
| Jacques MICHEL           |  | /                |  |
| Sabine KAEUFLING         |  | Alain HUBER      |  |
| Sabine BIERRY            |  |                  |  |